

Objet : Equipements culturels – Location de salles du DOME THEATRE – Assemblée générale de la Coopérative Laitière du Beaufortain – Jeudi 28 avril 2022

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la délibération n°06 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 fixant les tarifs pour la location des salles du DOME THEATRE à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant le partenariat entre l'ADAC et la Coopérative Laitière du Beaufortain,

Considérant la demande de la Coopérative Laitière du Beaufortain d'organiser leur Assemblée générale dans les locaux du DOME THEATRE,

Décide

Article 1 : Il sera mis à disposition de la Coopérative Laitière du Beaufortain une salle au sein du DOME THEATRE à titre gratuit afin d'organiser leur Assemblée générale le Jeudi 28 avril 2022.

Article 2 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 18 mars 2022

Le Président
Franck LOMBARD

